



Prime sur objectif apprentissage

Par Na1234

Bonjour,

Je suis actuellement en contrat d'apprentissage et mon employeur verse une prime sur objectif à tout les salariés de fonction de l'atteinte ou non de leur objectif.

Je suis en comptabilité et tout le service comptabilité aura la même prime (même montant = moyenne des primes données) mais moi je ne peux pas bénéficier du même montant selon lui.

De plus il affirme que cette prime n'est inscrite dans aucun texte et qu'il est libre de la donner ou non et que je devrais déjà être contente de l'avoir puisqu'il n'est pas dans l'obligation de me la donner. (Car prime non officielle et inscrite dans aucun endroit)

Je lui ai dit que c'était discriminatoire de donner une même prime à toute la comptabilité mais de priver (réduire ici) la prime d'une personne et qu'en tant qu'apprenti nous sommes salarié au même titre que les autres et avons le droit à cette avantage.

Pouvez-vous m'aiguiller concernant les démarches à effectuer et s'il est en règle ou non?

Merci beaucoup

Par ESP

Bonjour

Pour ce cas spécifique, si la prime n'est pas inscrite au contrat de travail ou n'a pas fait l'objet d'un accord syndicat/employeur.

Elle reste discrétionnaire.

Pour aller plus loin, rencontrez un conseiller syndical.

Par Na1234

Merci pour votre réponse

Nous sommes une pme sans syndicat malheureusement